



## Qualification - Classification Etat d'avancement !

Ce mardi 25 juin s'est déroulée une nouvelle réunion de négociation « Qualification - Classification » pour les OETAM. Ce fut l'occasion pour la Direction de nous présenter les avancées sur ce sujet demandé par la CGT depuis mai / juin 2019.

### VOLONTÉ CGT ROQUETTE

Pour la CGT Roquette, notre volonté affichée sur cet accord est simple :



#### Reconnaissance des compétences

Une qualification juste et équitable permet de reconnaître à leur juste valeur les compétences et le savoir-faire de chaque salarié.



#### Évolution de carrière

Des critères de qualification clairs et transparents favorisent une meilleure évolution de carrière pour tous les OETAM.



#### Rémunération équitable

Une bonne qualification garantit une rémunération en adéquation avec les responsabilités et les compétences de chacun.

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

3 points d'avancements sont à réaliser dans cette négociation : par rapport à la grille, aux postes et à l'évaluation en elle-même.

Aujourd'hui, la grille globale est pratiquement définie et le travail sur la définition des postes a débuté dans quelques secteurs à travers des groupes de travail.

La CGT Roquette reste vigilante quant à la définition de la grille et des postes afin de trouver le bon équilibre pour l'évaluation.

De même, il sera très important de reconnaître l'expérience acquise par chaque salarié sur son poste de travail (de junior à expert).

**Prochaine réunion après les vacances d'été !**

1 GRILLE



Création de la grille d'évaluation des postes en fonction de 6 critères

2 POSTES



Définition des différentes catégories de postes

3 ÉVALUATION



Évaluation des postes par rapport à la grille et à la rémunération